

## Pour un contrôle accru des limitations de vitesse dans les zones 30

### Contexte

Notre commune dispose essentiellement de quartiers en zone 30.

Elles visent à améliorer la qualité de vie dans un quartier (réduction de la vitesse, du trafic de transit, du bruit, de la dangerosité).

Elles doivent faire l'objet, un an après leur aménagement, d'une expertise permettant de démontrer si ses objectifs ont été atteints. Si tel n'est pas le cas, les aménagements doivent être corrigés ou supprimés.

Des habitants relaient le constat d'excès de vitesse dans ces zones et notamment que des automobilistes les utilisent pour optimiser leur parcours de transit.

Ces excès de vitesse et de charge de trafic à certaines heures augmentent le bruit et la dangerosité pour les riverains, interrogeant donc le but même de la zone 30.

### Considérant :

Que la qualité de vie de la commune est notamment due à ses quartiers en zone 30 ; Que

la commune est concernée par le trafic de transit dans les quartiers ;

Que les dépassements des limitations de vitesse sont fréquents et peu ou pas amendés ; Que la mise en zone 30 implique la suppression (sauf exception / aux abords d'une école notamment), des passages pour piétons ;

Que la mobilité douce est encouragée et que la sécurité à pied ou à vélo ne doit pas entraver cette option de déplacement et ce pour les usagers de tous âges.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries à

- mener l'expertise des zones 30 sur le territoire communal ;
- augmenter les contrôles de la vitesse par les moyens appropriés pour les zones 30 (radars, présence d'agents municipaux, panneaux indicateurs de vitesse, etc) ;
- prendre toute mesure visant à sécuriser les zones 30.

Pour le groupe Alternatives

Tina Bisanti, Céline Pillonel, Catherine Armand

